Saint-Cyrille
de-Wendover
Deux cantons, une fierté

AVIS PUBLIC - ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 506 ET 507

Règlement 506 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaire

ET

Règlement 507 relatif à la gestion contractuelle

AVIS PUBLIC est donné que les règlements ci-dessus mentionnés ont été adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 23 novembre 2026.

Ces règlements entrent en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover, ce 24 novembre 2026.

Éléa Claveau, notaire, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS 506 ET 507

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Municipalité et affiché celui-ci aux endroits prévus par le règlement en vigueur en date du 24 novembre 2026.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Saint-Cyrille-de-Wendover, ce 24 novembre 2026.